

Province de Québec

À une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue aux lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 11 janvier 2010, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Pierrette Payeur, M. Daniel Fortin, M. Charles-Omer Brassard, Mme Julie Bernard, M. Luc Côté, formant quorum sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Est absent : M. Mario Lessard.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation des procès-verbaux du 7 et 16 décembre 2009.
3. Aide financière pour le démarrage du poste à essence-dépanneur.
4. Augmentation du salaire des employés pour 2010.
5. Approbation du budget 2010 de l'OMH de Laurierville.
6. Discussion sur le Pacte rural 2007-2014.
7. Résolution concernant l'implantation d'une tour par Bell Mobilité.
8. Renouvellement de l'offre de Lavery, De Billy, avocats.
9. Nomination d'un élu responsable des questions familiales.
10. Demande de Mme Hélène Paquet pour prolonger son congé sans solde jusqu'au 28 février 2010.
11. Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques.
12. Période de questions de l'assistance.
13. Nomination d'un maire suppléant pour les mois de février, mars et avril 2010.
14. Inscription à la journée Normand Maurice pour la collecte des résidus domestiques dangereux.
15. Cotisation 2010 à Partenaires 12-18 de l'Érable.
16. Adhésion 2010 à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM).
17. Adhésion 2010 du directeur général et secrétaire-trésorier à l'ADMQ et de l'inspecteur en bâtiment à la COMBEQ.
18. Autorisation pour l'achat de timbres pour l'envoi des comptes de taxes 2010.
19. Transfert de 5 000 \$ au service de loisirs.
20. Correspondance.
21. Approbation des comptes.
22. États des revenus et dépenses au 31 décembre 2009.
23. Varia.
24. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2010-001

Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2010-002

Approbation des procès-verbaux du 7 et 16 décembre 2009.

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que les procès-verbaux du 7 et 16 décembre 2009, soient et sont adoptés et signés tel que rédigés et présentés aux membres du conseil, et dont le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Résolution. 2010-003

Aide financière pour le démarrage du poste à essence-dépanneur.

Attendu que le dernier poste à essence sur le territoire de la municipalité a cessé ses opérations le 31 mars 2008;

Attendu que ledit poste à essence est situé au 472 avenue Provencher, et comprend également un atelier de mécanique automobile et un dépanneur, lesquels ont également fermé le 31 mars 2008;

Attendu que les membres du conseil ont rencontré, le 5 janvier dernier, des promotrices intéressées à acquérir les installations du 472 avenue Provencher, soient Mme Marie-Christine Bélanger et Mme Nathalie Charbonneau, lesquelles désirent redémarrer le poste à essence et le dépanneur, et louer les espaces de l'atelier mécanique;

Attendu que les promotrices du projet de redémarrage du poste à essence et du dépanneur au 472 avenue Provencher demandent une aide financière de la part de la municipalité;

Attendu que la municipalité peut aider financièrement, en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales, toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence. Que la valeur de l'aide ne peut excéder, pour l'ensemble des bénéficiaires, 25 000 \$ par exercice financier;

Attendu que ce conseil considère important que les citoyens de Laurierville puissent avoir accès à un poste à essence sur le territoire de la municipalité;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que ce conseil juge à propos et dans l'intérêt des citoyens de Laurierville, de verser une aide financière pour faciliter le démarrage de la nouvelle entreprise de Mme Marie-Christine Bélanger et Mme Nathalie Charbonneau, soit l'opération d'un poste à essence et d'un dépanneur au 472 avenue Provencher,

Que ce conseil accepte de verser une aide au montant de 18 500\$, incluant un crédit de taxes de 3 500 \$ (compte de taxes 2010 et droit de mutation), lequel montant sera versé lors du 1^{er} mois d'opération de la nouvelle entreprise de Mme Marie-Christine Bélanger et Mme Nathalie Charbonneau, dont l'ouverture est prévue le 1^{er} mars 2010.

Adoptée

Résolution : 2010-004

Augmentation du salaire des employés pour 2010.

Proposé par M. Luc Côté, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que le salaire annuel du directeur général, M. Réjean Gingras, soit augmenté de 2,0 % pour l'année 2010.

Que le tarif horaire des employés réguliers et occasionnels de la municipalité, soit également augmenté de 2,0 % pour l'année 2010.

Que la compensation mensuelle pour les frais de déplacement de l'inspecteur en bâtiment et en environnement, pour l'année 2010, demeure au même montant qu'en 2009.

Adoptée

Résolution : 2010-005

Approbation des prévisions budgétaires 2010 de l'OMH de Laurierville.

Après étude, il est proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que les prévisions budgétaires de l'Office municipal

d'habitation de Laurierville pour l'année 2010, démontrant des revenus de l'ordre de 40 693.00 \$, et des déboursés de l'ordre de 103 057.00\$, laissant un déficit de 62 364.00 \$, à être comblé comme suit : soit un montant représentant 90% par la Société d'Habitation du Québec, égalant le montant de 56 128.00 \$, et de 10% par la municipalité de Laurierville, représentant 6,236.00 \$, soient acceptées par ce conseil, et que copie de cette résolution soit transmise à l'Office municipal d'habitation de Laurierville.

Adoptée

Résolution : 2010-006

Pacte-rural 2007-2014.

Attendu que dans le cadre du Pacte rural 2007-2014, la municipalité doit, dans un premier temps, identifier ses forces et faiblesses, ses principaux objectifs de développement et identifier des projets en lien avec les objectifs de développement;

Attendu que la municipalité doit, dans un deuxième temps, consulter sa population ou certains intervenants de la communauté, afin de bonifier sa démarche et transmettre par la suite le résultat de cette consultation au CLD de l'Érable;

Attendu que la municipalité peut procéder à un appel de projets parmi la population et les organismes locaux;

Attendu que le nombre de projet maximum par municipalité est de 5;

Attendu que le montant de l'aide financière pour la municipalité de Laurierville dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 est de 147 308 \$, dont un premier versement de 50 000 \$ est prévu au cours de la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, un deuxième versement de 50 000 \$ est prévu pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et un dernier versement de 47 308\$, au cours de la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014;

En conséquence, il est résolu unanimement de consulter la population de Laurierville, relativement au Pacte rural 2007-2014, le mercredi 17 février prochain à 19h30.

Qu'une invitation soit transmise à chaque adresse civique de la municipalité quelques jours avant le 17 février 2010.

Adoptée

Résolution : 2010-007

Tour par Bell Mobilité.

Attendu que le signal pour la téléphonie cellulaire est très faible ou inexistant sur le territoire des municipalités de Laurierville, Lyster et Inverness;

Attendu que toutes les personnes qui possèdent un téléphone cellulaire sont privées de ce service lorsqu'ils circulent sur le territoire des municipalités de Laurierville, Lyster et Inverness, causant ainsi beaucoup de frustrations auprès des usagers;

Attendu que notre municipalité est dans une région rurale qui a beaucoup de travailleurs agricoles, forestiers et acéricoles, et que ceux-ci sont souvent amenés à travailler loin de tout système de communication et que leur seul moyen de communication en cas d'urgence serait le téléphone cellulaire;

Attendu que la téléphonie cellulaire est devenue une nécessité;

Attendu que Bell Mobilité a obtenu toutes les autorisations nécessaires pour l'implantation d'une tour de communication à Laurierville afin d'offrir le signal de la téléphonie cellulaire dans la région;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que ce conseil demande à Bell Mobilité de faire suite au projet d'implantation d'une tour de communication à Laurierville, dans les plus brefs délais.

Adoptée

Résolution : 2010-008

Renouvellement de l'offre de service de Me Daniel Bouchard, avocat, pour 2010.

Proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de renouveler, pour l'année 2010, l'offre de services professionnels de Me Daniel Bouchard, avocat de la firme d'avocats Lavery, DeBilly, S.E.N.C.R.L..

Que cette offre de services professionnels comprend une formule abonnement basée sur un tarif forfaitaire annuel.

Que la formule abonnement au coût de 700.00 \$, taxes et déboursés non inclus, donne droit à ce qui suit :

- Accès téléphonique illimité au maire, directeur général et l'inspecteur en bâtiment et en environnement, pour répondre à des questions reliées à l'administration de la municipalité, sans limite quant au type de question soumise, dans la mesure cependant où les réponses à ces questions n'exigent aucune recherche législative, jurisprudentielle, doctrinale ou autre;
- Vérification légale des projets de procès-verbaux des réunions du conseil avant leur adoption finale par le conseil, et formulation de commentaires téléphoniques au directeur général, pour leur bonification au besoin, ce qui n'inclut cependant pas l'analyse de règlement ou de tout document connexe (par exemple administratif) de la municipalité (contrats, ententes intermunicipales, etc...);

Que tous les autres mandats, s'il y a lieu, seraient exécutés selon la formule horaire. Notamment, la rédaction d'opinions légales, la préparation de règlements municipaux, l'étude de cas particuliers, la participation (au besoin) à des réunions du conseil, etc... .

Adoptée

Résolution : 2010-009

Nomination d'un élu responsable des questions familiales.

Attendu que la MRC de l'Érable a adopté une politique familiale en octobre 2008;

Attendu que l'agente de développement local du CLD de l'Érable, coordonnatrice de la Politique familiale, demande que chaque municipalité nomme un élu responsable des questions familiales, afin de mettre en œuvre des actions pour améliorer la qualité de vie des familles de la MRC de l'Érable;

Attendu que le rôle de la personne responsable des questions familiales dans la municipalité consiste à :

- être un agent de liaison entre la communauté et le conseil municipal sur le plan des questions familiales ainsi qu'avec l'agente de développement local du CLD;

- proposer des projets touchant les familles.

Pour ces motifs, il est proposé par M. Luc Côté, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que Mme Pierrette Payeur, conseillère, soit nommée élue responsable des questions familiales pour la municipalité de Laurierville.

Adoptée

Résolution : 2010-010

Demande de prolongation d'un congé sans solde.

Attendu que Mme Hélène Paquet, préposée à l'entretien ménager à l'édifice municipal, demande au conseil municipal de prolonger son congé sans solde d'un mois, soit jusqu'au 28 février 2010;

Attendu que le préposé à l'entretien ménager par intérim à l'édifice municipal, M. Pierre Comtois, est disposé à remplacer Mme Paquet jusqu'au 28 février 2010;

En conséquence, il est proposé par Mme Pierrette Payeur, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de prolonger le congé sans solde de Mme Hélène Paquet jusqu'au 28 février 2010.

Que la municipalité prolonge également sa participation financière, pour le maintien des garanties de l'assurance collective de Mme Hélène Paquet, à l'exception des garanties d'assurances salaire courte et longue durée, et ce, jusqu'au 28 février 2010.

Adoptée

Résolution : 2010-011

Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques.

Attendu que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244-73 et 244-74 de la Loi sur la fiscalité municipale, et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales, aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1, de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

Attendu que la municipalité désire que les sommes perçues soient transférées à son centre 9-1-1 dès que possible;

En conséquence, il est proposé M. Daniel Fortin, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec, de verser dès que possible à CAUCA (Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches) dont le siège social est situé au 485 boulevard Renault, Beauceville QC, G5X 3P5, pour et à l'acquit de la municipalité, toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la Loi sur la fiscalité municipale qui lui sont dues, la présente ayant un effet libérateur pour l'Agence à l'égard de la municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

Adoptée

Période de questions de l'assistance.

Aucune question.

Résolution : 2010-012

Nomination d'un maire suppléant pour février, mars et avril 2010.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que M. Luc Côté, soit nommé maire suppléant pour les mois de février, mars et avril 2010, et qu'en conséquence, en l'absence du maire, il soit autorisé à signer les chèques et autres documents bancaires avec la Caisse Desjardins de l'Érable. De plus, ce dernier remplit les fonctions du maire, en son absence, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés, comme stipulé à l'article 116 du Code municipal de la Province de Québec.

Adoptée

Résolution : 2010-013

Journée Normand-Maurice.

Attendu que la Journée Normand-Maurice se déroule au mois d'octobre et consiste à la collecte de résidus domestiques dangereux (RDD);

Attendu que les RDD comprennent les solutions acides (ex. : dégraisseur), peinture, pesticides, solvants, piles radio, auto, etc..., bases (ex. : easy-off, Sani gel), oxydants (ex. : chlore de piscine), aérosol, goudron, huiles;

Attendu que la collecte des vieux équipements informatiques et leurs périphériques, ainsi que des vieux téléphones cellulaires sont effectués lors de cette journée;

Attendu que la Journée Normand-Maurice existe depuis 5 ans dans la région;

Attendu que de plus en plus de citoyens demandent une façon de pouvoir disposer de leurs RDD de façon sécuritaire;

Pour ces raisons, il est proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général, M. Réjean Gingras, à inscrire la municipalité de Laurierville à l'édition 2010 de la Journée Normand-Maurice.

Adoptée

Résolution : 2010-014

Cotisation 2010 à Partenaires 12-18 de l'Érable.

Proposé par Mme Pierrette Payeur, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accepte de verser la cotisation pour l'année 2010, au programme Partenaires 12-18 de la MRC de l'Érable, qui s'adresse aux adolescents(es) de 12 à 18 ans de la municipalité de Laurierville et aux municipalités rurales de la MRC de l'Érable.

Que la cotisation 2010 est de 1.30 \$ par habitant, représentant un montant de 1 860.30 \$, soit 41.55 \$ de plus que le montant versé en 2009 (1818.75 \$).

Adoptée

Résolution : 2010-015

Adhésion 2010 à la FQM.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité renouvelle son adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2010.

Que la cotisation pour l'année 2010 est de 1,167.50 \$, taxes incluses, soit une majoration de 0,4% comparativement à l'année 2009.

Adoptée

Résolution : 2010-016

Adhésion du directeur général à l'ADMQ et de l'inspecteur en bâtiment à la COMBEQ.

Proposé par Mme Pierrette Payeur, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de défrayer la cotisation pour l'année 2010 du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ).

Que ce conseil accepte également de défrayer la cotisation pour l'année 2010 de l'inspecteur en bâtiment et en environnement, Mme Claire Gosselin, à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ).

Que la cotisation annuelle pour l'ADMQ est de 395.06 \$, taxes incluses, plus une assurance responsabilité de 164.00 \$, pour un total de 559.06 \$.

Que la cotisation annuelle pour la COMBEQ est de 287.83 \$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2010-017

Achat de timbres pour l'envoi des comptes de taxes municipales 2010

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à faire l'achat de 600 timbres pour l'envoi des comptes de taxes municipales de l'année 2010.

Que le coût des 600 timbres est de 365.72 \$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2010-018

Transfert au service de Loisirs.

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, qu'un montant de 5,000 \$ soit transféré de l'administration générale au service de loisirs, en vue de payer les comptes dûs à ce poste.

Adoptée

Correspondance.

- Invitation du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre du Travail, Monsieur Sam Hamad, à participer à la démarche visant à stimuler la participation bénévole des jeunes, des aînés et des personnes immigrantes. La lettre est accompagnée de copies de dépliants et d'affiches promotionnels.
- Lettre de la Ville de Victoriaville, concernant une problématique soulevée par les responsables du dépôt permanent de récupération des résidus domestiques dangereux (RDD) à la Ville de Victoriaville, à l'effet que certains citoyens des municipalités avoisinantes se présentent au dépôt permanent pour se départir de leurs RDD, alors que le service est réservé aux citoyens de Victoriaville.
- Réception d'un avis de modification de l'orientation préliminaire de la part de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le dossier de Bell Mobilité, à l'effet d'implanter une tour de

télécommunication sur le lot 228 à Laurierville, afin d'offrir le signal cellulaire sur le territoire. Suite à l'amendement déposé par Bell Mobilité, la Commission estime maintenant qu'elle peut autoriser la demande telle qu'amendée. Que l'amendement consiste à déplacer l'endroit de l'implantation de la tour de télécommunication, laquelle serait maintenant située près de la Route 116 au lieu de près du Rang 6 Est, toujours sur le lot 228 à Laurierville.

Liste des comptes

Factures 2009

Remboursement de taxes : baisse d'évaluation	222.99
Carte Sonic : Essence 11/11/09 au 02/12/09	269.00
Rec. Gén. du Canada : Remise féd. de déc. 09	1 488.75
Ministre du Revenu : Remise prov. de déc. 09	3 321.63
Gaudreau Environnement : Crédit pour ajustement essence.	(241.60)
SCA des Appalaches : Diesel, huile fournaise édifice et garage	8 935.33
Carte sonic : Essence du 12 au 24 déc. 09	321.75
Sinto Inc. : Lubrifiants camions	83.47
EMP inc. : Location niveleuse transport voyage 0 ¾	1 281.41
CBR Laser : Pièce couteaux	790.13
Distributions R. Lachapelle : Produits entretien ménager.	216.38
Vertisoft : Service technique internet.	42.33
Marius Marcoux & fils : Réparation 3 luminaires.	217.85
Portes de garage L. Drolet : Rép. porte garage	342.86
Biolab : Analyses d'eau de déc. 09	169.66
Transport Martineau : Aller sortir arbre sous pont rang 8 ouest	63.49
Yvon Mercier : Travaux égout pluvial, tuyau édifice et diesel feuilles	1 267.50
Fonds de l'information foncière : 5 mutations en déc. 09	15.00
Québec Loisirs : Achat livres bibliothèque	44.74
Petite Caisse : Nettoyage nappes, déplacement et timbres	223.91
Goudreault Electrique : Rép. compresseur garage	104.81
Bell Canada : Tél. garage, édifice et bureau (2)	341.38
Hydro-Québec : Lumière de rues pour décembre.	857.39
ORAPÉ : Service pour décembre.	232.50
Plomberie & Chauffage F.P. inc. : Fournaise caserne et garage.	275.14
Xérox Canada ltée : Frais pour photocopie du 30 sept. au 31 déc..	174.05
Gaudreau Environnement inc. : Service pour décembre.	3 654.97
Régie de la Mauricie : Service pour décembre.	2 641.81

Factures 2010

Salaire : Rémunération employés en janvier 2010	15 723.57
SCA des Appalaches : Huile fournaise édifice et garage et diesel	1 927.01
Garage E. Boissonneault : 2 ^e versement location tracteur	1 580.25
Commission Scolaire Bois-Francs : Ass. entente bibliothèque 2010	664.36
PG Govern : Contrat d'entretien logiciels municipaux 2010	3 205.65
CPU service : Contrat de service ordinateurs biblio 2010	553.09
Promutuel : Assurances générales 2010	13 398.70
Fabrique Sainte-Julie : Commanditaire annonce feuillet paroissial 2010	200.00
L'Excellence : Ass.-collect. des employés janvier 2010	1 320.74
MRC de l'Érable : Travaux cours d'eau Rivière Barbué branche 5	600.00
MRC de l'Érable : Travaux cours d'eau Martel	11 328.32
FQM : Formation dir.-gén. et maire le 13 fév. 2010	428.93
CRSBP Centre-du-Québec : Contrat pour bibliothèque 2010	7 092.43
Québec Municipal : Service internet adhésion annuelle	310.41
Editions jur. FD : Service mise à jour code 2010	73.50
ADMQ : Cotisation annuelle et assurance responsabilité.	559.06
Claire Gosselin : Frais déplacement et ass.-collect. janvier 2010	120.12
René Poisson : Couteaux pour camions hiver	817.27
Québec Habitation : Abonnement magazine (1 an)	44.16
Bell Canada : Tél. aqueduc, bibliothèque et caserne	307.63
Mégaburo : Papeteries bureau	127.54
Protectron : Frais de service 2010 système alarme au bureau municipal.	248.55

Protectron : Frais de service 2010 système alarme à la caserne.	248.55
JM Samson inc. : Utilisation machinage pour pièces gratte camion.	56.44
Xérox Canada Ltée : Frais service photocopieur du 1 ^{er} janv. au 31 mars.	201.61
OMH de Laurierville : Progr. suppl. au loyer pour janvier.	105.80
SSQ : Cotisation janvier 2010.	1 061.16

Résolution : 2010-019

Approbation des comptes.

Proposé par Mme Pierrette Payeur, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 31 décembre 2009.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 31 décembre 2009, démontrant à cette date, des encaissements de l'ordre de 1,361,690.13 \$ \$, et des déboursés au montant de 1,503,505.82 \$, laissant un solde en caisse de (1 865.00 \$).

Varia.

Aucun sujet.

Résolution : 2010-020

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

directeur général et secrétaire-trésorier.